

Communiqué de la Banque**02.06.15**

Depuis le 27 avril dernier, Banca Privada d'Andorra se trouve soumise à une procédure de résolution de la Banque de la part de l'Agence de résolution d'établissements bancaires (AREB).

Suite à cette procédure, on travaille pour résoudre l'impasse actuelle qui touche les comptes des clients de la Banque. C'est pour cette raison que nous vous informons que cette entité est en train de mener à terme, avec l'assistance d'un expert externe indépendant, une analyse et un examen approfondis des clients de BPA selon la législation applicable et les meilleures pratiques en matière de prévention du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. C'est dans le cadre de ce processus qu'il s'avère nécessaire de maintenir une réunion sur place avec chacun des clients afin de mettre à jour et de compléter, le cas échéant, vos informations et / ou vos documents dont dispose BPA.

A ces effets, nous vous rappelons que la Banque est soumise au devoir de réserve et de confidentialité des données en possession de BPA conformément à la Loi 15/2003, du 18 décembre, qualifiée sur la sécurisation des données.

Nous prions aux clients de BPA de bien vouloir prendre rendez-vous avec leur gestionnaire ou succursale :

Call center BPA	T +376 873 555
BPA Escaldes	T +376 873 500
BPA Andorra - Pl. Rebés	T +376 808 400
BPA Andorra – Prat de la Creu	T +376 802 540
BPA La Massana	T +376 738 670
BPA Pas de la Casa	T +376 755 300